

Barbouillage près des Champs

LE COLLECTIF des déboulonneurs mènera ce soir une action antipub à l'angle de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue de la Boétie (VIII^e). "Si nous menons ces actions, c'est pour poser le débat sur nos revendications quant à la taille de la publicité. En ce sens, nous choisissons la désobéissance civile en menant une action contraire à la loi", explique Nicolas, membre du collectif. "Les associations et les politiques se voient imposer une taille maximale d'affichage de 50 cm par 70 cm. Pourquoi les marques auraient-elles droit à plus ?" s'interroge Nicolas. Le 27 juin, à Montpellier, deux "déboulonneurs" passeront devant le tribunal correctionnel. Par ailleurs, une journée d'action et de débat est organisée demain. AURÉLIE SARROT

→ Infos : www.deboulonneurs.org

Antipub : le parquet fait appel

NEUF membres du collectif des Déboulonneurs ont été interpellés vendredi soir dans le VI^e arrondissement de Paris pour dégradation d'un panneau publicitaire lumineux lors de leur action mensuelle de « barbouillage ». Pour autant, le parquet de Paris a fait appel, hier, de la condamnation le 9 mars de sept militants antipub parisiens à une amende symbolique de 1 € pour avoir peint des slogans sur des panneaux d'affichage. Lors du procès devant le tribunal correctionnel de Paris le 12 janvier, le procureur avait requis 500 € d'amende avec sursis contre sept Déboulonneurs. Les prévenus avaient été interpellés le 28 octobre devant la gare d'Austerlitz lors d'une opération de barbouillage.

LE PARISIEN
23-3-2007

15^e action des antipub

FIDÈLES à leur rendez-vous mensuel, les déboulonneurs font une nouvelle action, la quinzième depuis le début de leur mouvement, ce soir. Depuis novembre 2005, ce collectif antipub tague le dernier vendredi de chaque mois des panneaux publicitaires à visage découvert. Ils revendiquent une diminution de la place de la publicité dans la cité. Le 9 mars, le tribunal correctionnel de Paris a condamné plusieurs membres du collectif à une amende de 1 € pour avoir dégradé des panneaux... Une décision très favorable qui les a confortés dans leur combat. Rendez-vous est donné à 19 heures, à la sortie du RER Luxembourg (VI^e), devant l'entrée du jardin.

G.D.

Sept antipub interpellés

Sept membres du Collectif anti-pub des déboulonneurs de Paris ont été interpellés samedi alors qu'ils barbouillaient deux panneaux de publicité près de l'hôpital Saint-Louis (10^e), accompagnés d'une centaine de sympathisants.

20 MINUTES (PARIS)
26-2-2007

LE PARISIEN 24-3-2007

LA Marseillaise

En bref

Sursis pour les déboulonneurs

Poursuivis pour avoir gribouillé des panneaux publicitaires à Anduze, ceux que l'on nomme « les déboulonneurs » ont écopé hier devant le tribunal correctionnel d'Alès, d'une peine de 200 euros d'amende avec sursis.

24-3-2007

JUSTICE

Antipub : le parquet fait appel
Le parquet de Paris a fait appel de la condamnation, le 9 mars, de militants antipub parisiens. Sept membres du Collectif des déboulonneurs avaient été condamnés à une amende d'un euro symbolique, le procureur avait requis 500 €.

20 MINUTES (PARIS)
26-3-2007

PARIS-NORMANDIE
2-4-2007

13

BOULINGRIN. Nouvelle action des Déboulonneurs.

Les antipub frappent sous terre



Les antipub ont barbouillé les affiches publicitaires implantées dans les stations de métro, samedi.

Le commando antipub a de nouveau frappé samedi à Rouen, cette fois place du Boulingrin.

Une nouvelle journée d'action contre la pollution publicitaire. Cette fois, l'action a eu lieu dans le métro, entre les stations Boulingrin et Saint-Sever.

Les activistes ont barbouillé les panneaux publicitaires, notamment à la station Palais-

de-Justice. Selon Florence, membre du collectif, « ce genre d'action est l'occasion de se faire interpellé et ainsi d'avoir droit à un procès qui nous serve de tribune pour faire avancer notre cause.

Pour nous le financement du métro ne doit pas se faire par la publicité, nous ne supportons plus cette invasion publicitaire grandissante. »